



Modifications à la
NORME CANADIENNE 71-102
SUR LES *DISPENSES EN MATIÈRE D'INFORMATION CONTINUE ET AUTRES
DISPENSES EN FAVEUR DES ÉMETTEURS ÉTRANGERS*

- 1 *La Norme canadienne 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers (la « NC 71-102 ») est modifiée par cet instrument.*
- 2 *La NC 71-102 est modifiée en remplaçant, partout où il se trouve, « current reports » avec « rapports actuels ».*
- 3 *La partie 1 est modifiée*
 - (a) *à la définition de « bourse reconnue », en remplaçant « personne » avec « personne ou société », et en supprimant « ou une personne morale, une société ou une autre entité autorisée par l'autorité en valeurs mobilières à exercer une activité de bourse conformément à la législation en valeurs mobilières »;*
 - (b) *à la définition de « émetteur étranger inscrit auprès de la SEC », en remplaçant « investment company » avec « société de placement (« investment company ») »;*
 - (c) *en supprimant la définition de « NC 52-107 »;*
 - (d) *à la définition de « rapport de gestion », en remplaçant « Regulation S-K » avec « Règlement S-K (« Regulation S-K ») ».*
- 4 *La partie 2 est modifiée*
 - (a) *au paragraphe 2.1(2), en remplaçant « l'alinéa » avec « le paragraphe »;*
 - (b) *au paragraphe 2.2(2), en remplaçant « à l'alinéa » avec « au paragraphe ».*
- 5 *La partie 4 est modifiée*

- (a) **à l'alinéa 4.6(a), en remplaçant** « proxy statement » **avec** « la circulaire d'information (« proxy statement ») »;
- (b) **au paragraphe 4.7(2)**
 - (i) **au passage qui précède l'alinéa (a), en remplaçant** « l'alinéa » **avec** « le paragraphe »;
 - (ii) **à l'alinéa (b), en remplaçant** « formulaire 10-K ou formulaire 20-F » **avec** « formulaire 10-K (« Form 10-K ») ou formulaire 20-F (« Form 20-F ») »;
- (c) **à l'alinéa 4.13(a), en remplaçant** « Rule 14a-13 » **avec** « Règle 14a-13 (« Rule 14a-13 ») ».

6 La partie 5 est modifiée

- (a) **au paragraphe 5.8(2), en remplaçant** « l'alinéa » **avec** « le paragraphe »;
- (b) **à l'article 5.13, en supprimant** « à l'égard » **et en remplaçant** « relatives » **avec** « relativement »;
- (c) **à l'alinéa 5.16(a), en remplaçant** « relatives » **avec** « relativement ».

7 Les modifications entrent en vigueur le 14 janvier 2014.